

Schweizerischer Turnverband
Fédération suisse de gymnastique
Federazione svizzera di ginnastica



DIRECTIVES D'ATHLÉTISME FSG 2020



Table des matières

1	Directives générales.....	1
1.1	Domaine d'application.....	1
1.2	Catégories.....	1
1.3	Offre de compétition et de disciplines.....	2
1.4	Direction des concours	5
1.5	Installations.....	6
1.6	Sociétés / Concurrents.....	6
1.7	Dopage.....	7
2	Courses.....	7
2.1	Généralités.....	7
2.2	60m, 80m.....	8
2.3	400 m, 800 m, 1000 m.....	8
2.4	Estafette navette sans témoin.....	9
2.5	Estafette navette avec témoin.....	11
3	Sauts.....	11
3.1	Généralités.....	12
3.2	Saut en longueur.....	12
3.3	Saut en hauteur.....	13
4	Jets et lancers.....	13
4.1	Généralités.....	13
4.2	Lancer du poids.....	15
4.3	Lancer de l'agrès.....	15
4.4	Lancer de la balle.....	16
4.5	Lancer du javelot.....	17
4.6	Lancer de la balle à lanière.....	18
4.7	Lancer avec rotation.....	18
5	Dispositions finales.....	19
6	Schémas pour la disposition des installations de concours.....	19
7	Barème.....	19
8	Abréviations.....	20
	Annexe:	
	Dessins avec dimensions pour la préparation des installations de concours.....	22

1 Directives générales

Pour des raisons de compréhension, seule la forme masculine a été choisie. Il va de soi que l'ensemble des directives s'applique par analogie aux gymnastes féminines.

1.1 Domaine d'application

1.1.1 Domaine FSG

Les Directives d'athlétisme contiennent les Prescriptions de concours d'athlétisme à la FSG et s'appliquent également aux associations cantonales FSG. Les barèmes et programmes d'évaluation ne sont proposés par la FSG que pour les compétitions prévues dans les Directives. Ces dernières s'appliquent aux concours suivants:

- Athlétisme en concours de sociétés
- Concours par équipes en athlétisme
- Concours individuels d'athlétisme

1.1.2 Directives concernant la manifestation

Les prescriptions qui s'écartent de celles présentes dans le DA doivent être mentionnées dans les prescriptions de concours.

En cas de divergence, les prescriptions concernant la manifestation en question ont la priorité par rapport aux «Directives Athlétisme FSG» DA.

1.1.3 Directives

L'organisation et le déroulement des disciplines d'athlétisme s'appuient des règlements suivants:

- Règles de compétition de l'IAAF et règlement d'organisation des compétitions de Swiss Athletics y compris fiches de données sur les différentes disciplines.
- DA et prescriptions de concours spécifiques de la FSG.

1.2 Catégories

1.2.1 Concours de sociétés

Les catégories pour les concours de sociétés FSG sont valables selon 1.3.1.

1.2.2 Concours par équipes et concours individuels

M30 / W30	30 ans et plus
Hommes/Dames	20 ans et plus
U20 M / U20 W	18 et 19 ans
U18 M / U18 W	16 et 17 ans
U16 M / U16 W	14 et 15 ans
U14 M / U14 W	12 et 13 ans
U12 M / U12 W	10 et 11 ans
U10 M / U10 W	9 ans et moins

Toutes les classes d'âge peuvent avoir des catégories mixtes.

1.3 Offre de concours et de disciplines

1.3.1 Concours de sociétés

Les concours de sociétés peuvent comprendre les disciplines d'athlétisme comme suit:

Discipline	Jeunesse	Actifs/Actives	Hommes/ Dames	Seniors/ Dames seniors
EN60	X			
EN80		X	X	X
EN40 avec témoin	X	X		
60m	X			
80m	X (*)	X	X	
400m		X		
800m	X	X	X	X
1000m	X	X		
Hauteur	X (*)	X	X	X
Longueur	X (Zone)	X	X	X
Balle	X (200g)			
Poids	X (4/3kg, *)	X (5/4kg)	X (5/4kg)	X (5/4kg)
Lancer avec rotation	X (*)			
Balle à la lanière		X (1.5/1kg)	X (1.5/1kg)	X (1.5/1kg)
Javelot		X (800/600g)	X (800/600g)	
Lancer de l'agrès		X (500/300g)	X (500/300g)	X (500/300g)

Age:

Jeunesse = U18

Actifs/Actives Gm / Gf = ouvert

Hommes / Dames = 35+

Seniors / Seniores = 55+

La FSG met à disposition de toutes les catégories et disciplines susmentionnées des barèmes contenus dans le programme d'évaluation FSG-Contest.

Les disciplines avec un * ne proposent pas de barème (B) dans toutes les classes d'âge.

80m: B seulement pour U18/U16

Hauteur: B seulement pour U18/U16/U14

Poids: B seulement pour U18/U16/U14

Lancer avec rotation: B seulement pour U12/U10/U8

1.3.2 Concours par équipes

Concours multiple par équipes d'athlétisme (CMEA)

Hommes, juniors, cadets:

Catégorie	Sprint	Saut 1	Saut 2	Lancer	Course
M30 *	100m	Longueur	Hauteur	Poids 5kg	1000m
Hommes *	100m	Longueur	Hauteur	Poids 5kg	1000m
U20 M *	100m	Longueur	Hauteur	Poids 5kg	1000m
U18 M *	100m	Longueur	Hauteur	Poids 5kg	1000m
U16 M *	80m	Longueur	Hauteur	Poids 4kg	1000m
U14 M	60m	Longueur (zone)		Balle 200g	1000m
U12 M	60m	Longueur (zone)		Balle 200g	
U10 M	60m	Longueur (zone)		Balle 200g	

Dames, juniores, cadettes:

Catégorie	Sprint	Saut	Lancer	Course
W30 *	100m	Longueur ou hauteur	Poids 4kg	800m
Femmes *	100m	Longueur ou hauteur	Poids 4kg	800m
U20 W *	100m	Longueur ou hauteur	Poids 4kg	800m
U18 W *	100m	Longueur ou hauteur	Poids 3kg	800m
U16 W *	80m	Longueur ou hauteur	Poids 3kg	800m
U14 W	60m	Longueur (Zone)	Balle 200g	800m
U12 W	60m	Longueur (Zone)	Balle 200g	
U10 W	60m	Longueur (Zone)	Balle 200g	

Mixte:

Catégorie	Sprint	Saut 1	Saut 2	Lance	Course
Hommes/Dames *	100m	Longueur	Hauteur	Poids 5kg / 4kg	1000m
U18 M / W *	100m	Longueur	Hauteur	Poids 5kg / 3kg	1000m

Les catégories avec un * prévoient des tours préliminaires ainsi qu'une finale suisse alors que les autres catégories n'ont qu'un classement annuel. Le mode de déroulement définitif est régi dans les prescriptions de concours CMEA.

La taxation s'appuie sur les barèmes de Swiss Athletics qui figurent dans le logiciel d'évaluation FSG-Contest.

Il est conseillé de proposer les concours du CMEA également lors des fêtes de gymnastique.

Les résultats individuels du CMEA U14 (sans le 1000m ou 800m), U12 et U10 peuvent être utilisés pour la Kids Cup (projet jeunesse) de Swiss Athletics pour autant que la manifestation soit annoncée comme telle.

Championnats d'estafette navette (CEN)

Discipline	Cadets/Cadettes/Mixte	Actives M / W / Mixtes
EN60	8 coureurs (mixte min. 4 W)	
EN80		8 coureurs (mixte min. 4 W)
EN40 témoin	6 coureurs (mixte min. 3 W)	6 coureurs (mixte min. 3 W)

Les catégories susmentionnées sont prévues dans les championnats FSG. Le mode de déroulement définitif sera régi dans les Prescriptions de concours des CEN.

Lors des fêtes de gymnastique, les estafettes navettes peuvent être organisées dans le cadre des concours de sociétés (nombre de coureurs libre) ou dans les concours par équipes (nombre de coureurs déterminé).

Concours Elle+Lui (CEL)

Le CEL est une compétition par couples (un homme et une femme) dans les disciplines suivantes:

Disciplines	Femmes	Hommes
Sprint	100m	100m
Saut 1	Longueur	Hauteur
Lancer 1	Poids (4kg)	Javelot (800g)
Saut 2	Hauteur	Longueur
Lancer 2	Javelot (600g)	Poids (5kg)
Estafette par intervalles	2000m (changements après chaque 400 m)	

Le CEL n'est proposé que dans le cadre des fêtes de gymnastique et est régi dans les prescriptions de concours CEL. Il peut être proposé dans les catégories actifs/actives (âge libre), U20 et M/W30.

Taxation conformément aux barèmes de Swiss Athletics intégrés dans le logiciel d'évaluation FSG-Contest.

1.3.3 Concours multiples individuels

Hommes, juniors, cadets:

Catégorie	Disciplines	Remarques
U30	100/Longueur/Hauteur/Poids/1000	Disciplines comme CMEA
Hommes 10K	10K selon RO	Masse cf. RO
Hommes 6K	100/ Longueur/Hauteur/ Poids/Javelot/1000	Poids 5kg, javelot 800g
U20 M 10K	10K selon RO	Masse cf. RO
U20 M 5K	100/Longueur/Hauteur/Poids/1000	Disciplines comme CMEA
U18 M 5K	100/Longueur/Hauteur /Poids/1000	Disciplines comme CMEA
U16 M 5K	80/Longueur/Hauteur /Poids/1000	Disciplines comme CMEA
U14 M 4K	60/Longueur/Balle/1000	Disciplines comme CMEA
U12 M 3K	60/Longueur/Balle	Disciplines comme CMEA
U10 M 3K	60/Longueur/Balle	Disciplines comme CMEA

Femmes, juniores, cadettes:

Catégorie	Disciplines	Remarques
W30	100/Longueur ou hauteur/Poids/800	Disciplines comme CMEA
Femmes 7K	7K selon RO	Masse cf. RO
Femmes 4K	100/ Longueur ou hauteur/Poids/800	Disciplines comme CMEA
U20 W 7K	7K selon RO	Masse cf. RO
U20 W 4K	100/ Longueur ou hauteur/Poids/800	Disciplines comme CMEA
U18 W 4K	100/ Longueur ou hauteur/Poids/800	Disciplines comme CMEA
U16 W 4K	80/ Longueur ou hauteur /Poids/800	Disciplines comme CMEA
U14 W 4K	60/Longueur/Balle/800	Disciplines comme CMEA
U12 W 3K	60/Longueur/Balle	Disciplines comme CMEA
U10 W 3K	60/Longueur/Balle	Disciplines comme CMEA

Evaluation selon barèmes de l'IAAF (10K et 7K) et de Swiss Athletics (tous les autres concours multiples). Barèmes intégrés dans le logiciel d'évaluation FSG-Contest.

Les résultats U14 (sans 1000m ou 800m), U12 et U10 peuvent être utilisés pour la Kids Cup (projet jeunesse) de Swiss Athletics pour autant que la manifestation soit annoncée comme telle.

1.4 Direction des concours

1.4.1 Fonction

Lors des compétitions FSG, les membres de la direction des concours occupent également la fonction de juges-arbitres.

1.4.2 Protêt

En cas de réclamation ne pouvant pas être traitée par le jury ou de protêt de la part de sociétés ou d'athlètes, il convient d'en référer à la direction des concours. La décision de cette dernière est sans appel.

1.4.3 Sanctions

Les déductions d'ordre et les sanctions disciplinaires sont prononcées par les membres compétents de la direction des concours à la demande du jury des installations (ne s'applique qu'aux concours de sociétés).

1.4.4 Prescriptions de publicité

Les directives concernant la publicité de la FSG s'appliquent tant aux athlètes qu'à la direction des concours et aux juges.

1.5 Installations

1.5.1 Installations

Que ce soit au niveau de la construction ou des dimensions, les installations doivent répondre en principe aux normes de l'IAAF et aux dispositions contenues dans les «Règles internationales de compétition».

Les exceptions sont indiquées dans les règles de compétition.

Pour les constructions temporaires et pour les installations non mentionnées dans l'IWR, prière de consulter les directives en annexe.

Des différences peuvent exister lors d'installations fixes également.

L'homologation des installations par Swiss Athletics n'est nécessaire que si un concours doit être annoncé également auprès de cette dernière.

1.6 Sociétés / Concurrents

1.6.1 Droit de participation

Le concours de société est ouvert aux gymnastes des deux sexes.

Les gymnastes doivent être membres d'une société affiliée à la FSG, et ils doivent être en possession d'une carte de membre. Les fêtes de gymnastique régionales et cantonales ont des règlements distincts.

1.6.2 Prescriptions concernant la tenue

Lors des compétitions, la tenue des concurrents doit être uniforme (maillots).

Pour les équipes mixtes, la tenue des concurrentes féminines peut être différente des concurrents masculins. En cas de mauvaises conditions atmosphériques, le jury peut autoriser le port d'un training comme tenue de concours.

1.6.3 Prescriptions de publicité

Les prescriptions en vigueur de la FSG «Publicité sur les tenues lors de manifestations FSG» s'appliquent également aux athlètes et aux juges-arbitres.

1.6.4 Dossards

Les dossards mis à disposition par l'organisateur doivent être fixés dans leur état original (non pliés) sur la poitrine des compétiteurs.

1.6.5 Pointes

Sur les pistes en matière synthétique, seule la longueur de pointe maximale tolérée pour l'installation concernée est acceptée. Le nombre de pointes est limité à onze.

1.6.6 Préparations

Les préparations sur les installations doivent s'effectuer avant le début du concours. Les essais sont à effectuer dans la limite des temps prescrits par la direction du concours (normalement 10 min.). Dès que le concours a débuté, les installations ne peuvent plus être utilisées pour des essais.

1.6.7 Deuxième essai

En cas de gêne évidente, le jury peut accorder au concurrent, respectivement à l'équipe, un deuxième essai. Les communications par haut-parleur ne sont pas considérées comme gênantes.

1.6.8 Chef de groupe (société)

Dès qu'un groupe a terminé son concours, le chef de groupe se tient à disposition du jury. Il contrôle les résultats et les accepte par sa signature (ne s'applique qu'aux concours de sociétés).

1.6.9 Entraîneurs et spectateurs

Les entraîneurs et spectateurs n'ont pas le droit d'entrer sur l'aire de compétition. Ils doivent rester derrière les barrières. En cas de non-respect et après un avertissement, une déduction d'ordre sera infligée à la société en question pour le concours de société.

1.7 Dopage

Les compétitions sont régies par les directives d'antidoping Suisse.

Il est interdit de prendre une quelconque mesure visant à accroître les performances (dopage) des compétiteurs.

La direction des concours et Antidoping Suisse sont habilités à effectuer des contrôles sur la place des concours et à sanctionner tout manquement conformément au règlement de Swiss Olympic plus tard.

Les personnes suspendues par la FSG ne peuvent pas concourir et seront sanctionnées par la direction des concours .

2 Courses dans les concours de sociétés

Les directives suivantes s'appliquent aux concours de sociétés dans toutes les catégories.

Les concours par équipes sont régis par les prescriptions de concours correspondantes.

Les concours individuels sont en principe régis par les fiches de données des différentes disciplines (annexe au RO de Swiss Athletics). Toute règle différente doit être spécifiée dans les Prescriptions de concours.

2.1 Généralités

2.1.1 Essais

Les concurrents effectuent un seul essai.

2.1.2 Faux départ

Le coureur qui ne suit pas immédiatement et sans hésiter le signal du starter est sanctionné par un faux départ. Il en va de même lorsqu'un concurrent,

après le signal «A vos marques» ou «Prêt», dérange les autres participants par un son ou d'une toute autre manière.

2.1.3 Sanction en cas de gêne

Chaque compétiteur qui gêne intentionnellement un autre concurrent, lui coupe le chemin ou le désavantage d'une manière quelconque, sera disqualifié.

2.1.4 Accompagnement

Il est interdit aux personnes ne participant pas au concours d'accompagner des coureurs.

2.1.5 Arrivée

Est considérée comme arrivée lorsque la partie avant du torse franchit la ligne d'arrivée à la verticale.

2.2 60m, 80m

2.2.1 Starting-blocks

Des starting-blocks doivent être utilisés, exception faite des jeunes (U14 – U8) qui peuvent se passer de starting blocks.

2.2.2 Commandement de départ

Le commandement de départ est: «A vos marques – Prêt – Coup de feu». Au signal «A vos marques», les coureurs se placent dans leurs starting-blocks. Quand tous les coureurs sont immobiles, suit le signal «Prêt». Le départ sera donné lorsque tous les coureurs sont en position définitive de départ et ne bougent plus.

2.2.3 Sanction en cas de faux départ

Après un faux départ, toute la série est avertie. L'athlète à l'origine d'un nouveau faux départ est exclu de la discipline en question.

2.3 400 m, 800 m, 1000 m

2.3.1 Piste circulaire

Les courses ont lieu sur une piste circulaire à revêtement synthétique, cendrée ou recouverte de gazon. La direction de la course doit être choisie de telle sorte que l'intérieur de la piste se trouve du côté gauche du coureur.

2.3.2 Préparation du départ

Les départs des courses se font sans starting-blocks, sur une ligne incurvée. Plusieurs sociétés ou groupes peuvent prendre le départ simultanément.

2.3.3 Signal de départ

Le signal de départ est: «A vos marques – Coup de feu». Au signal «A vos marques», tous les coureurs prennent immédiatement la position de départ définitive.

2.3.4 Sanction en cas de faux départ

Après un faux départ, toute la série est avertie. L'athlète à l'origine d'un nouveau faux départ est exclu de la discipline en question.

2.3.5 Temps intermédiaires

Les temps intermédiaires ne peuvent être communiqués aux coureurs que de l'intérieur du terrain par un juge désigné par la direction des concours .

2.4 Estafette navette sans témoin

2.4.1 Définition

Le trajet fait 80m, respectivement 60m pour la catégorie des jeunes. Chaque coureur effectue ce trajet une fois.

2.4.2 Nombre de coureurs

Un groupe doit se présenter au minimum avec 6 athlètes de la même société. Chaque groupe se présente avec un nombre pair de coureurs.

2.4.3 Répartition des groupes

Les sociétés sont réparties en groupes selon le nombre de coureurs. Les pistes leur sont attribuées comme suit.

Répartition				
sur	1	piste	06 – 18	personnes
sur	2	pistes	20 – 36	personnes
sur	3	pistes	38 – 54	personnes
sur	4	pistes	56 – 72	personnes
sur	5	pistes	74 – 90	personnes

2.4.4 Installations

Les couloirs sont numérotés et ont une largeur de 2 m au moins. Au départ et aux marquages des 80 m, resp. des 60 m, des lignes tirées sont marquées perpendiculairement au couloir.

2.4.5 Préparation du départ

L'aide-starter attribue les couloirs. Le moniteur place son équipe dans l'aire d'attente, derrière le couloir attribué, en colonne un par un, face à la piste. Le dernier coureur de chaque groupe porte un maillot de démarcation, mis à disposition par l'organisateur.

2.4.6 Marques

Pour faciliter les croisements, des marques peuvent être ajoutées juste avant le concours. Elles doivent se trouver à l'intérieur du couloir du groupe en question. L'organisateur met à disposition des objets de démarcations. Il est interdit d'utiliser ses propres objets de démarcation.

2.4.7 «A vos couloirs»

Le concours commence à l'appel du starter. A son signal «A vos couloirs», les groupes se rendent à leur place de départ. Les coureurs sont divisés en deux groupes, un de chaque côté de la piste.

2.4.8 Aides au départ

Le départ de chaque coureur s'effectue sans aide. Toute aide de quelque nature qu'elle soit est pénalisée, pour les coureurs de départ par un faux départ, pour les suivants par une faute de croisement.

2.4.9 Signal de départ

Le signal de départ est: «A vos marques – prêt – coup de feu». (départs debout sont autorisés). En cas de faux départ, le départ n'est pas répété. Les groupes fautifs sont pénalisés par un temps supplémentaire pour faux départ.

2.4.10 Croisements

Le croisement du torse du coureur arrivant et de celui qui part a lieu en dehors de la distance démarquée. En cas de contravention à cette règle, le groupe en question est pénalisé pour chaque faute de croisement par un temps supplémentaire additionné au temps de la course (faute de croisement).

2.4.11 Sanctions en cas de faux départ

En cas de faux départ du premier coureur, le groupe est pénalisé de 0,2 secondes ajoutées à son temps moyen.

Définition de la sanction en cas de faux départ:

- Si un coureur part avant le signal «Prêt», la course est arrêtée et le départ est donné une nouvelle fois.
- Si un coureur part après le signal «Prêt» mais avant le coup de feu, la course continue et le coureur fautif subit une sanction pour faux départ. Le groupe est pénalisé par un ajout de 0,2 sec. à son temps moyen.

2.4.12 Sanctions en cas de faute de croisement

Chaque faute de croisement est pénalisée par un ajout de 2 secondes au temps de course du groupe concernée (10 secondes pour faute grossière).

Définition des fautes de croisement et des ajouts de temps correspondants:

- Dans le trajet de course (80 m ou 60 m pour la jeunesse), une ligne en pointillé avant la démarcation de croisement indique la direction de la course. Cette ligne en pointillé délimite une zone de 5.00 m avant la ligne de départ des deux côtés de la ligne du couloir. Un supplément de temps de 2 secondes est rajouté au temps de course pour toute faute de croisement commise à l'intérieur de cette zone de 5.00 m.
- Si le croisement s'effectue en-dehors, c'est-à-dire avant la zone des 5.00, 10 secondes sont rajoutées au temps de course.

2.4.13 Comportement pendant le concours

Pendant le concours, les coureurs restent dans l'aire d'attente de leur propre piste. Il est interdit de déranger les groupes de coureurs des couloirs voisins.

2.4.14 Coureur blessé

Lorsqu'un coureur se blesse et que le groupe ne peut plus terminer la compétition, ce groupe répète la course. Les erreurs commises lors de la course interrompue ne sont pas reportées dans la course répétée. Dans ce cas, outre le coureur blessé un autre coureur est éliminé. Ce dernier est tiré au sort. Selon la grille horaire, le groupe répète sa compétition dans la plus proche série possible. La décision concernant le départ de la course de répétition est du ressort de la direction des concours

2.5 Estafette navette avec témoin

2.5.1 Définition

La distance de la course est de 40m. Chaque coureur effectue ce trajet deux fois. Le règlement est le même que pour l'estafette navette sans témoin (cf. 2.4) mis à part les règles suivantes qui diffèrent:

2.5.2 Nombre de coureurs

Les groupes de coureurs comportent au moins 6 gymnastes de la même société. Chaque groupe peut choisir d'avoir un nombre pair ou impair de coureurs (différence par rapport à 2.4.2).

2.5.3 Installations

Des pistes numérotées d'au moins 2m de large chacune sont à disposition. Des lignes transversales sont clairement marquées au départ et sur la démarcation des 40m et des piquets (hauteur minimale: 1.50m) sont installés (différence par rapport à 2.4.4).

2.5.4 Relais

Le relais se déroule de telle sorte que lors du passage, le témoin passe obligatoirement autour du piquet. Il est interdit de lancer le témoin. Si, lors du changement, le témoin tombe par terre, peu importe la personne qui le ramasse. Lorsqu'un coureur perd le témoin durant la course, il doit aller le rechercher lui-même en veillant à ne pas gêner les autres.

En cas de violation de cette disposition, un temps additionnel pour chaque faute est ajouté au temps de course du groupe concerné (faute de changement). Si, durant la course, le piquet est poussé par terre, le groupe doit immédiatement le remettre en place. La chute du piquet est considérée comme faute de changement.
(différences par rapport à 2.4.10)

2.5.5 Sanction par faute de changement

Pour chaque changement fautif, 2 secondes sont rajoutées au temps de course du groupe concerné (différence par rapport à 2.4.12).

3 Sauts dans les concours de sociétés

Les Directives suivantes «Sauts» s'appliquent pour les concours de sociétés dans toutes les catégories.

Les concours par équipes sont régis par les prescriptions de concours correspondantes.

Les concours individuels sont en principe régis par les fiches de données des différentes disciplines (annexe au RO de Swiss Athletics). Toutes les règles différentes doivent être spécifiées dans les Prescriptions de concours (par exemple restriction du nombre d'essais au saut en hauteur).

3.1 Généralités

3.1.1 Marques

En guise de soutien lors de l'élan et du saut, le compétiteur peut utiliser un ou deux marquage(s), livré(s) ou vérifié(s) par l'organisateur. Ces marques ne doivent pas gêner les autres concurrents.

3.1.2 Ordre de départ des concurrents

Les participants effectuent leurs essais dans l'ordre inscrit sur la feuille de concours (dans l'ordre des noms ou des numéros de dossard).

3.1.3 Nombre d'essais

En règle générale, chaque concurrent dispose du nombre d'essais suivant:

saut en longueur	3 essais
saut en hauteur	6 essais

3.1.4 Passage

Les concurrents ne peuvent effectuer qu'un seul essai par passage.

3.1.5 Début de l'essai

Le juge doit annoncer au concurrent que tout est prêt pour son essai (appel, fanion, signe de la main, etc.) La durée de l'essai est de 30 secondes par concurrent après que l'arbitre lui a signalisé pouvoir le faire.

3.1.6 Retards du concours

Les concurrents qui retardent sans motif le concours, sont pénalisés par un essai manqué après avertissement. La compétence incombe au jury.

3.2 Saut en longueur

3.2.1 Essai manqué

Il y a essai manqué si un concurrent:

- touche le sol au-delà de la ligne d'appel avec une partie quelconque de son corps, ou s'il traverse la fosse en courant,
- prend son appel à côté de la planche d'appel, que ce soit devant ou derrière la ligne d'appel prolongée,
- en retombant, touche le sol en dehors de la zone de chute, si ce point se situe plus près de la ligne d'appel que de la marque la plus proche faite dans la zone de chute,
- après avoir sauté, marché en arrière dans la fosse sans l'avoir préalablement quittée de la manière réglementaire,
- exécute un saut périlleux de n'importe quelle forme.

3.2.2 Mesurage

La longueur des sauts est mesurée perpendiculairement à la ligne de saut ou de son prolongement latéral, à partir de la marque la plus proche laissée dans la fosse par une partie quelconque du corps. La cheville doit être placée de telle sorte que la performance puisse être lue depuis la ligne d'appel (mesure à partir du point de chute).

Au saut avec appel à partir d'une zone, on mesure la longueur à l'angle droit par rapport à la pointe du pied de la jambe d'appel. (voir dessin en annexe A.4)

La longueur doit être indiquée en cm sans décimales. En cas de longueur intermédiaire, le chiffre est arrondi au centimètre inférieur.

3.2.3 Saut avec appel à partir d'une zone

En concours de sociétés jeunesse, l'élan à partir d'une zone existe dans toutes les classes d'âge ainsi que dans les concours par équipes et individuels pour la classe d'âge U14 et plus jeunes.

La zone s'étend des bords de la planche de départ des deux côtés 30cm. La ligne de départ est comprise dans les 80cm mais pas la ligne de fin. Un saut compte lorsque la pointe des pieds de la jambe de départ quitte le sol à l'intérieur de la zone de départ. (voir dessin en annexe A.4)

3.3 Saut en hauteur

3.3.1 Appel

Le sauteur doit prendre son appel d'un seul pied.

3.3.2 Essai manqué

Il y a essai manqué si un concurrent:

... fait tomber la barre des appuis,

... touche le sol ou les tapis de saut de l'autre côté de ligne zéro avec une partie quelconque de son corps sans avoir passé par-dessus la barre, (voir dessin en annexe A.3)

... court sur le côté au-delà de la ligne zéro (à côté du tapis de réception).

3.3.3 Première hauteur / progression

Le concurrent indique sa première hauteur avant le début du concours. La barre est montée par échelons de 5 cm au minimum. Il n'est pas possible d'abaisser la barre. Après trois échecs successifs, quelle que soit la hauteur, le concurrent est éliminé.

3.3.4 Déplacement des montants

Durant la compétition, les montants ne peuvent être déplacés que si le chef de place déclare l'aire d'appel ou de réception inutilisable. Dans ce cas, le déplacement ne peut intervenir qu'après la fin du passage d'une série.

4 Jets et lancers dans les concours de sociétés

Les Directives suivantes «Jets et lancers» s'appliquent pour les concours de sociétés dans toutes les catégories.

Les concours par équipes sont régis par les prescriptions de concours correspondantes.

Les concours individuels sont en principe régis par les fiches de données des différentes disciplines (annexe au RO de Swiss Athletics). Toutes les règles différentes doivent être spécifiées dans les Prescriptions de concours.

4.1 Généralités

4.1.1 Essais libres de jets et de lancers

Pour des raisons de sécurité, le ou les essais libres de jets et de lancers ont lieu sous la surveillance du jury. Dès que le concours a commencé, les participants ne sont plus autorisés à pénétrer sur les emplacements que pour

exécuter leurs concours. Les engins doivent être rapportés vers l'aire de lancement. Il est interdit de les jeter ou de les lancer.

4.1.2 Engins

Les engins sont mis à disposition par l'organisateur. Seuls les javelots individuels, contrôlés par l'organisateur, sont autorisés. Tout concurrent utilisant des engins non contrôlés par l'organisateur est disqualifié et les performances réalisées avant le contrôle ne sont plus valables.

4.1.3 Ordre de passage des concurrents

Les participants exécutent leurs essais dans l'ordre indiqué sur la feuille de concours (ordre des noms ou dossards).

4.1.4 Préparation au lancer

En l'absence d'infraction aux règles durant l'essai entamé, le compétiteur a le droit d'interrompre un essai, de poser l'engin (dedans ou dehors du cercle du lancer/élan du lancer) et doit quitter le cercle du lancer. La répétition de l'essai doit intervenir dans le laps de temps maximal dont il dispose, soit 30 secondes max. par essai.

4.1.5 Essais

Chaque concurrent dispose de trois essais. Un seul essai est possible par passage.

4.1.6 Début de l'essai

Le juge doit montrer au compétiteur que tout est prêt pour son essai (appel, drapeau, signe de la main, etc.).

4.1.7 Retards dans la compétition

Les jets et lancers des concurrents qui retardent sans raison valable le déroulement du concours peuvent, après avertissement, être considérés comme des essais manqués. La décision incombe au jury.

4.1.8 Moyens auxiliaires

Aides accessoires autorisées, respectivement interdites, conformément aux fiches de données de Swiss Athletics.

4.1.9 Secteur

Les jets et lancers ne sont valables que lorsque l'engin retombe à l'intérieur des lignes délimitant le secteur. Les lignes latérales ne font pas partie du secteur.

4.1.10 Mesurage

Chaque jet ou lancer est mesuré de la marque la plus proche laissée par la chute de l'engin jusqu'à l'intérieur du butoir, du cercle ou de l'arc de lancement. Pour mesurer la performance, la chevillière doit être posée de manière qu'elle puisse être lue sur le cercle, le butoir ou l'arc (le point zéro à la marque laissée par l'engin). Les performances sont notées en centimètres. Les performances intermédiaires sont arrondies au centimètre inférieur.

4.2 Lancer du poids

4.2.1 Poids

Concours de sociétés: Le poids utilisé par les hommes pèse 5 kg, celui des femmes 4 kg.

Pour la jeunesse: garçons 4 kg; filles 3 kg.

Concours par équipes: cf. tableau sous 1.3.2

Concours individuels: cf. tableau sous 1.3.3

4.2.2 Mode de lancer

Le poids est jeté de l'épaule avec une seule main. Au moment où le concurrent prend place dans le cercle pour commencer son jet, le poids doit être très proche du menton. Pendant le jet, la main ne peut pas être abaissée de cette position. Le poids ne doit pas être ramené derrière la ligne des épaules.

4.2.3 Essai manqué

Il y a essai manqué lorsque le concurrent:

- ... après avoir pénétré dans le cercle pour effectuer son essai touche avec une partie quelconque du corps le haut du cercle ou du butoir, ou le sol à l'extérieur du cercle,
- ... laisse tomber l'engin pendant l'essai,
- ... quitte le cercle avant que l'engin n'ait touché le sol,
- ... n'exécute pas son jet selon la façon de lancer,
- ... en quittant le cercle, le premier pas à l'extérieur du cercle n'est pas entièrement derrière la ligne blanche de prolongement.

4.2.4 Mesurage

Chaque jet est mesuré immédiatement après l'essai.

4.3 Lancer de l'agrès

4.3.1 Poids

L'agrès utilisé par les hommes pèse 500 g, celui utilisé par les femmes 300 g.

4.3.2 Mode de lancer

Dès le début de la préparation jusqu'à la fin du lancer, le lanceur n'a pas le droit de se retourner et de se présenter le dos face à l'arc de lancement. L'engin doit être lancé par-dessus l'épaule ou par-dessus la partie supérieure du bras. Les lancers effectués avec un mouvement de rotation ne sont pas admis.

4.3.3 Essai manqué

Il y a essai manqué lorsque le concurrent:

- ... après avoir pris une position de départ pour effectuer son essai touche avec une partie quelconque du corps l'arc de lancement, son prolongement ou le sol au-delà de cette marque,
- ... touche ou dépasse les lignes de délimitation latérales de la piste d'élan,
- ... quitte l'espace marqué par l'arc de lancement et les deux lignes de délimitation latérales avant que l'engin n'ait touché le sol,
- ... n'exécute pas son lancer selon la façon de lancer,

... en quittant la piste d'élan, le premier pas à l'extérieur n'est pas entièrement derrière la ligne blanche de prolongement.

Quitter la piste d'élan en se conformant aux règles du lancer de javelot de l'IAAF et Swiss Athletics (RO).

4.3.4 Marques

Pour le lancer de l'agrès, des marques peuvent être posées, mais seulement à l'extérieur de la piste d'élan.

4.3.5 Mesurage

Seul le meilleur lancer de chaque compétiteur est mesuré. Chaque compétiteur n'a droit qu'à un lancer par tour. L'ordre de départ est fixé par la feuille de concours ou l'ordre des dossards. Les essais individuels sont marqués avec une fiche dans le secteur.

4.4 Lancer de la balle

4.4.1 Poids

La balle est en cuir ou en plastique, pesant 200 g.

4.4.2 Mode de lancer

De la préparation du lancement jusqu'au lancement dans son intégralité, le lanceur ne peut effectuer de rotation ou présenter son dos à la ligne de lancement (poutre/ligne). La balle doit être lancée par-dessus l'épaule ou la partie supérieure du bras. Le lancement peut être effectué de la station ou à partir d'un élan.

4.4.3 Essai manqué

Il y a essai manqué lorsque le concurrent:

... quitte l'espace marqué par la ligne de lancement et les deux lignes de délimitation latérales avant que l'engin n'ait touché le sol,

... en quittant la piste d'élan, touche ou dépasse avec le premier pas la ligne blanche.

4.4.4 Secteur / Installation

Marquer une bande de 4 m de large, sur l'herbe, le sable ou matière synthétique.

La ligne de lancement rectiligne de 4 m de long est marquée au sol 5–7 cm de large avec ruban adhésif, peinture ou poutre.

Le lancement doit se faire devant la ligne de lancement. Il faut marquer le point de mesurage au milieu de la ligne de lancement.

Les secteurs ne sont pas marqués et la longueur n'est pas limitée.

4.4.5 Marques

Pour le lancer de la balle, des marques peuvent être posées, mais seulement à l'extérieur de la piste d'élan.

4.4.6 Déroulement de la compétition

Chaque participant effectue ses 3 essais à la suite. Chaque essai est marqué avec une fiche. Après les trois essais, on mesure le meilleur.

4.4.7 Mesurage

Le mesurage se fait du point le plus central de la ligne de lancement du côté de l'élan. Il faut placer le ruban métrique de sorte que la performance puisse être lue sur la ligne de lancement, le début du ruban métrique se trouve au point d'impact (voir dessin en annexe A.7). La performance est donnée en centimètres. Le point de mesurage doit être marqué au milieu de la ligne de lancement.

4.5 Lancer du javelot

4.5.1 Poids

Le javelot utilisé par les hommes pèse 800 g; celui des femmes 600 g.

4.5.2 Prise

Le javelot doit être tenu à la prise cordée. Il est interdit d'augmenter l'épaisseur de la prise cordée avec une toile autocollante ou avec un autre matériau.

4.5.3 Mode de lancer

Dès le début de la préparation du lancer jusqu'à la fin du lancer, le concurrent n'a pas le droit d'effectuer une rotation et de tourner le dos à l'arc de lancement. Le javelot doit être lancé par-dessus l'épaule ou par-dessus la partie supérieure du bras. Il ne doit pas être lancé dans un mouvement rotatif.

4.5.4 Essai manqué

L'essai est considéré comme manqué lorsque ...

- ... le javelot ne touche pas le sol par la pointe d'abord,
- ... le concurrent touche avec une partie quelconque de son corps ou du javelot l'arc de lancement, son prolongement ou le sol au-delà de cette marque,
- ... le concurrent touche ou dépasse les lignes de délimitation latérales de la piste d'élan,
- ... le concurrent quitte l'espace marqué par l'arc de lancement et les deux lignes de délimitation latérales avant que le javelot n'ait touché le sol,
- ... le concurrent n'exécute pas son lancer selon la façon de lancer,
- ... en quittant la piste d'élan, il touche ou dépasse avec le premier pas la ligne blanche.

Quitter la piste d'élan en se conformant aux règles du lancer de javelot de l'IAAF et Swiss Athletics (RO).

4.5.5 Marques

Pour le lancer du javelot des marques peuvent être posées, mais seulement à l'extérieur de la piste d'élan.

4.5.6 Mesurage

Chaque compétiteur n'a droit qu'à un lancer par tour. L'ordre de départ est fixé par la fiche de notes ou le dossard. Les essais individuels sont marqués avec des fiches numérotées dans le secteur. Seul le meilleur lancer valable de chaque participant est mesuré. La cheville le point des 8m de l'élan du javelot.

4.6 Lancer de la balle à lanière

4.6.1 Engin

La balle à lanière consiste en une enveloppe en cuir ou en matière synthétique. Une lanière de cuir d'une longueur de 28 cm +/- 4 cm et d'une largeur de 2,0 à 2,5 cm sert de poignée. La circonférence de la balle mesure 62 cm (hommes) resp. 55 cm (femmes), le poids est de 1,5 kg (hommes) resp. 1 kg (femmes).

4.6.2 Mode de lancer

Le lancer peut s'effectuer de la station, de la prise d'élan ou à partir d'un mouvement rotatif.

4.6.3 Essai manqué

L'essai est considéré comme manqué ...

... lorsque le concurrent quitte l'espace marqué par l'arc de lancement et les deux lignes de délimitation latérales avant que la balle n'ait touché le sol,

... lorsque, en quittant la piste d'élan, le concurrent touche ou dépasse avec son premier pas l'arc de lancement ou la ligne blanche de prolongement.

Quitter la piste d'élan en se conformant aux règles du lancer de javelot de l'IAAF et Swiss Athletics (RO).

4.6.4 Marques

Pour le lancer de la balle à lanière des marques peuvent être posées, mais seulement à l'extérieur de la piste d'élan.

4.6.5 Mesurage

Seul le meilleur lancer de chaque compétiteur est mesuré. Les essais sont marqués par une fiche. Chaque compétiteur n'a droit qu'à un lancer par passage. Les participants effectuent leurs essais dans l'ordre inscrit sur la feuille de concours ou l'ordre des dossards.

4.7 Lancer avec rotation

4.7.1 Engin

Le lancer avec rotation utilise un pneu de vélo de 20-22" et d'un poids de 400-500 g.

4.7.2 Mode de lancer

Le lancer s'effectue à partir de la station ou avec élan et avec une rotation complète au maximum. A l'instar du lancer du disque, le pneu doit être lancé transversalement près du corps.

4.7.3 Essai manqué

L'essai est considéré comme manqué lorsque ...

... le lanceur touche avec une partie de son corps ou du pneu la ligne de lancer, le bord supérieur de la poutre de lancer ou le sol hors de la piste d'élan.

... le pneu est lancé par-dessus la tête.

Quitter la piste d'élan en se conformant aux règles du lancer de javelot de l'IAAF et Swiss Athletics (RO).

4.7.4 Secteur / Installations

La piste d'élan fait 4m de long et 4m de large, marquée sur gazon ou matière synthétique.

La ligne d'élan fait 4m de long, le marquage 5 – 7 cm de large au sol délimitée par de la bande autocollante, de la couleur ou une poutre.

Le lancer intervient depuis la ligne de lancer. Le point de mesure est marqué en son milieu.

Le secteur n'est pas dessiné et n'est pas délimité de côté ni en longueur.

4.7.5 Mesurage

Lors du lancer avec rotation, les marquages sont autorisés uniquement près de la piste d'élan mais non pas sur celle-ci.

4.7.6 Déroutement de la compétition

Chaque participation dispose de 3 essais consécutifs. Chaque essai est marqué par une fiche au premier point de contact derrière la ligne de lancer. Après les 3 essais, le meilleur est mesuré.

4.7.7 Mesurage

Les mesures sont prises au milieu du côté de l'élan de la ligne de lancer (point de mesure). Le ruban métrique doit être posé de telle sorte que la performance puisse être lue depuis la ligne de lancer (voir dessin en annexe A.7). Le résultat est donné en cm avec la longueur effective du lancer le plus long.

5 Dispositions finales

Les présentes directives entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Elles remplacent les DA 2017.

6 Schémas pour la disposition des installations de concours

Les schémas annexés servent notamment à construire les installations temporaires de concours dans les disciplines spécifiques à la FSG. Les fiches de notes de Swiss Athletics, qui se basent sur les normes de l'IAAF et les dispositions du «Règlement international de compétition» (IWR), s'appliquent pour la préparation des installations de concours dans toutes les autres disciplines.

7 Barèmes

La FSG propose pour toutes les disciplines des concours de sociétés des barèmes publiés sur son site internet. Pour les concours par équipes et individuels, la FSG reprend les barèmes de Swiss Athletics, respectivement de l'IAAF. Ces barèmes sont inclus dans les programmes électroniques d'évaluation que la FSG peut proposer et utiliser.

8 Abréviations

FSG	Fédération suisse de gymnastique
Swiss Athletics	Fédération suisse d'athlétisme
IAAF	International Association of Athletics Federations
DA	Directives d'athlétisme
RO	Règlement d'organisation des compétitions d'athlétisme Swiss Athletics
U20 M, etc.	Moins de 20 ans MAN (hommes)
U20 W, etc.	Moins de 20 ans WOMAN (femmes)
10K, 7K, etc.	«10-Kampf » décathlon, «7-Kampf » heptathlon, etc.

Aarau, janvier 2019

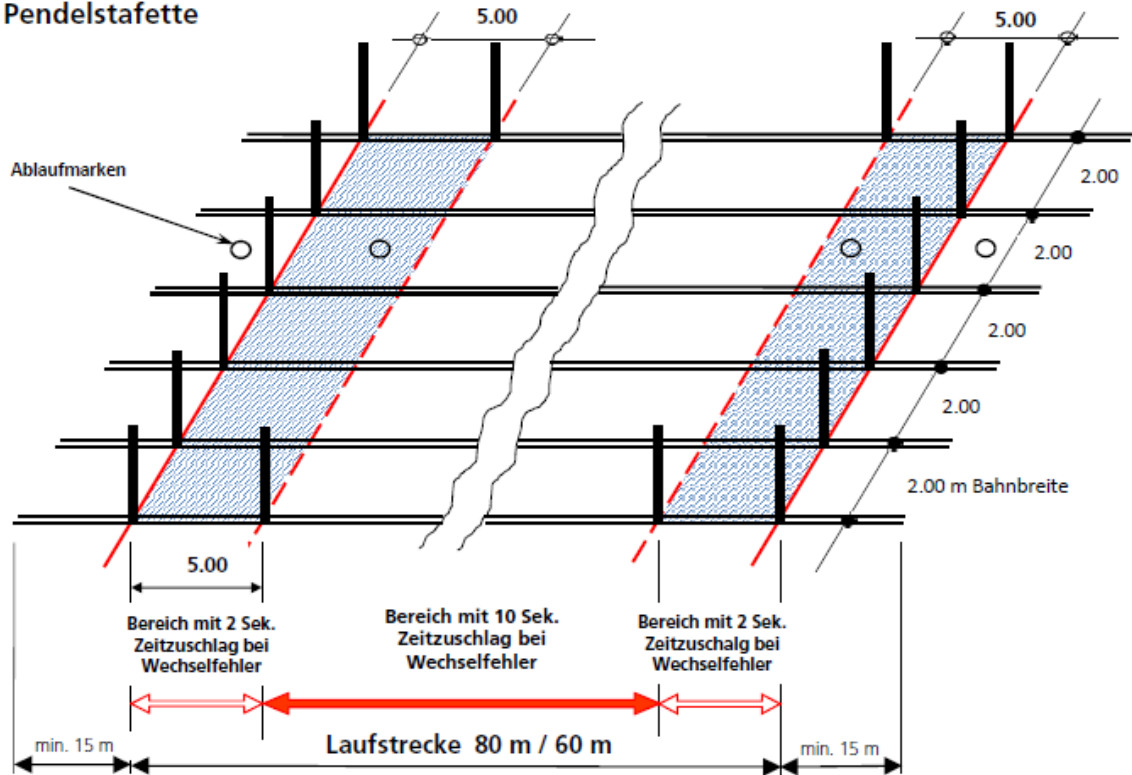
Division du sport de masse sur mandat du secteur de l'athlétisme
Présenté par Bruno Kunz, chef du GS compétitions d'athlétisme

Documents ayant servi pour les modifications:

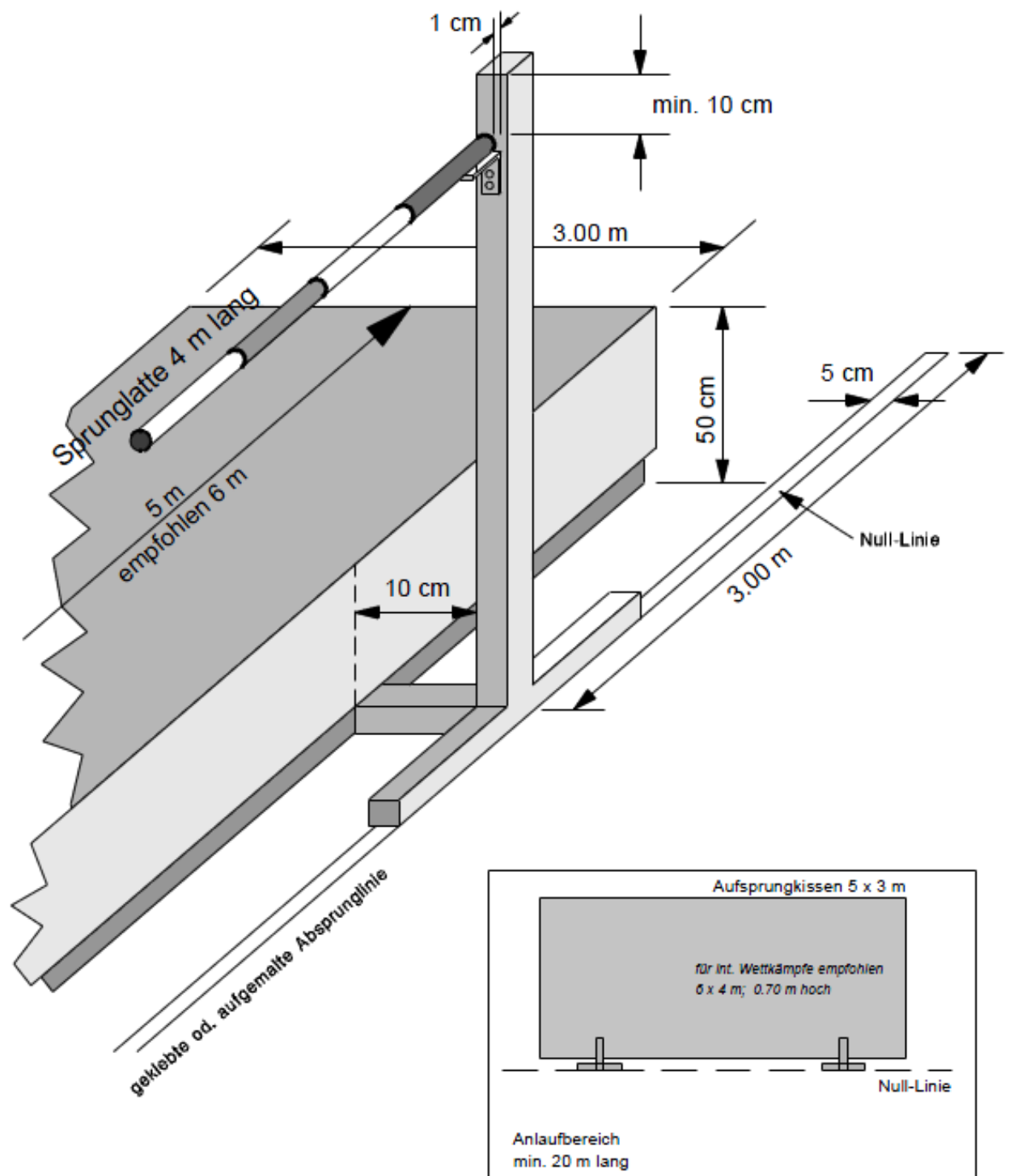
- Modifications réglementaires de l'IAAF, respectivement de Swiss Athletics
- Précisions dans le domaine des installations et des barèmes, expériences faites avec les DA 2017

Annexe: croquis pour la préparation des installations de concours

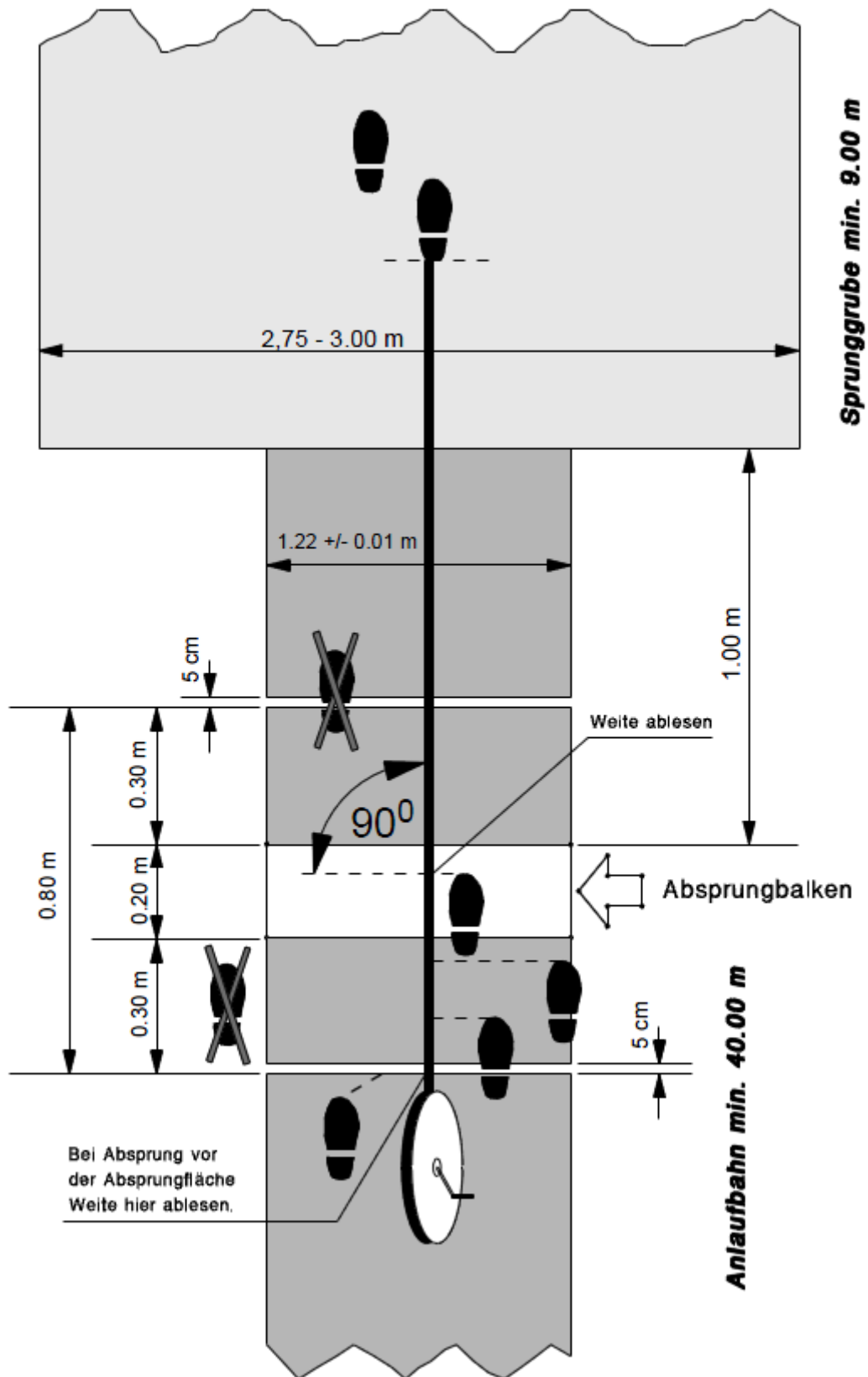
A.1 Pendelstafette



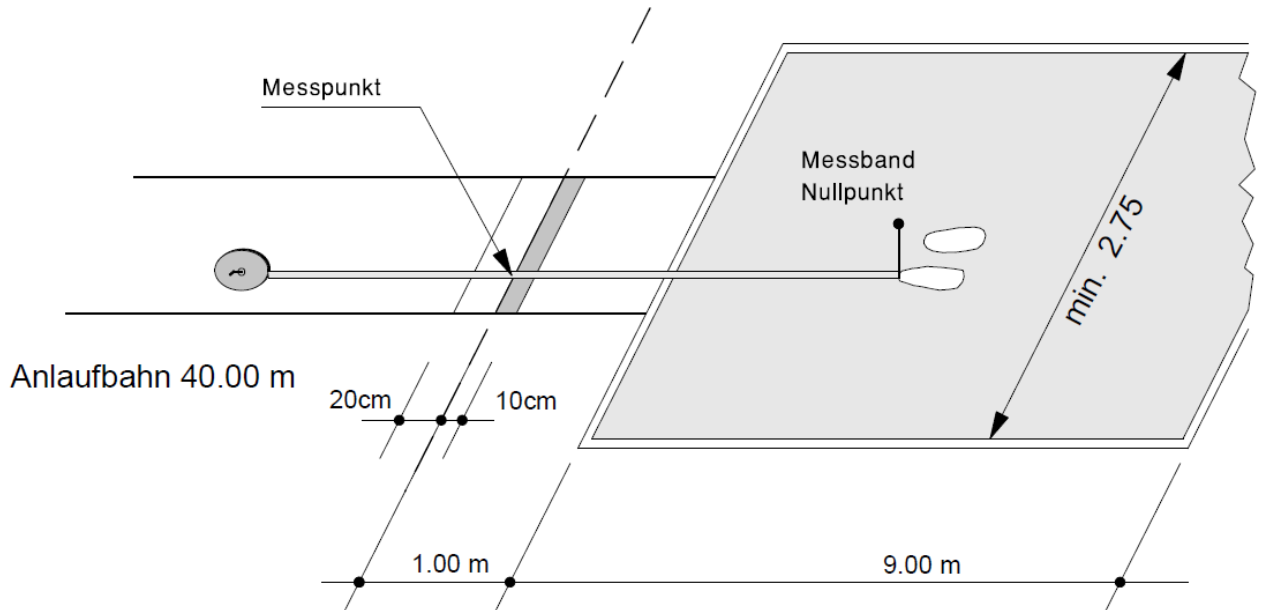
A.2 Saut en hauteur



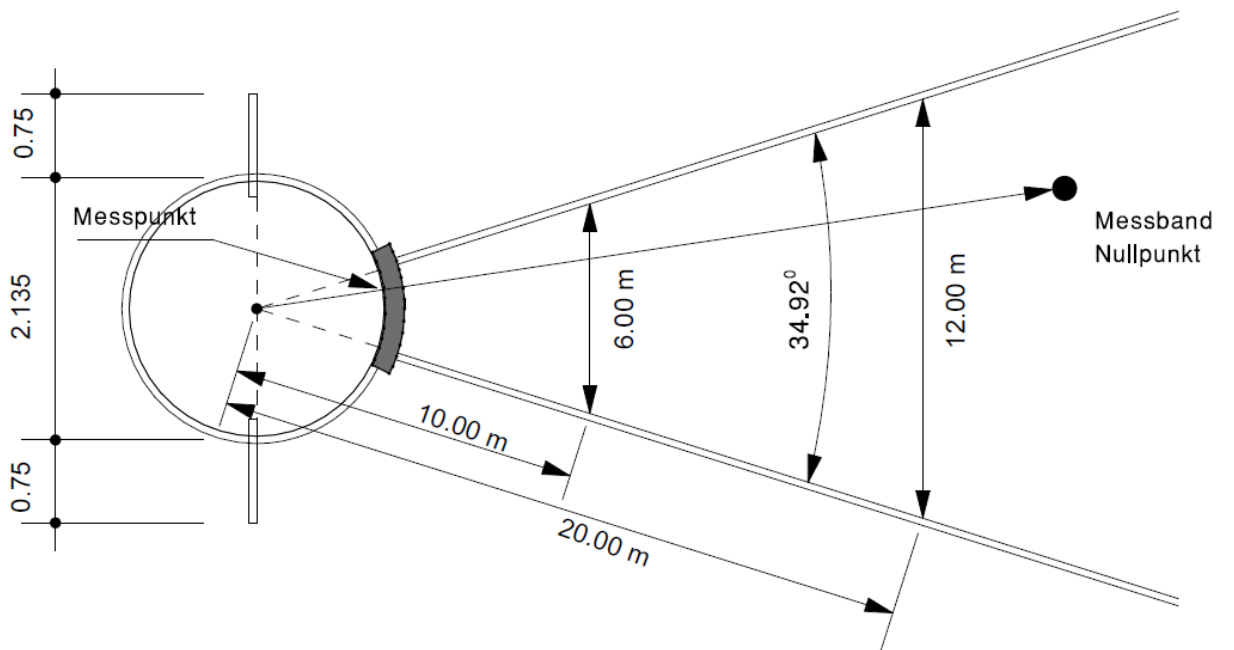
A.3 Saut en longueur (élan à partir de la zone)



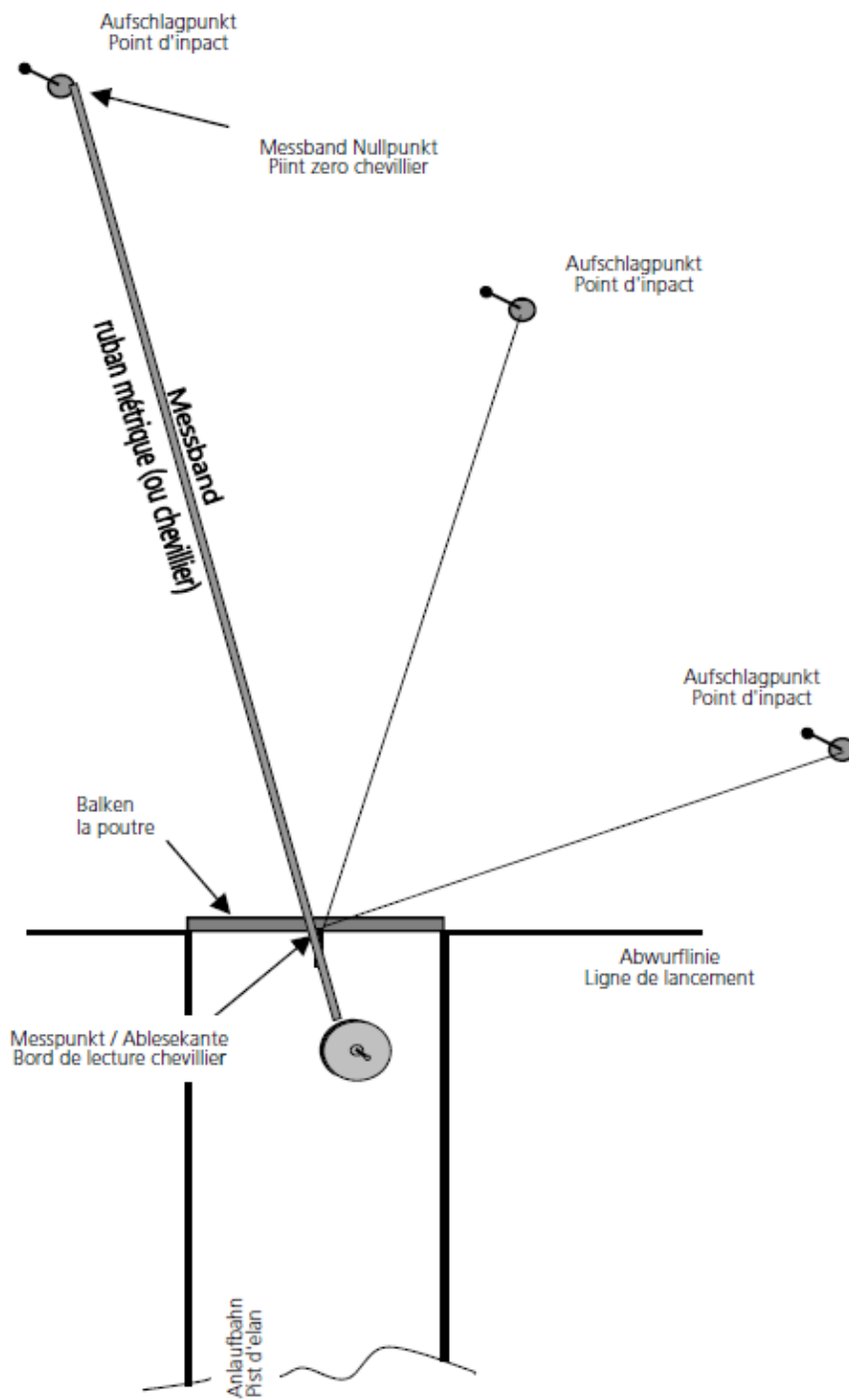
A.4 Saut en longueur



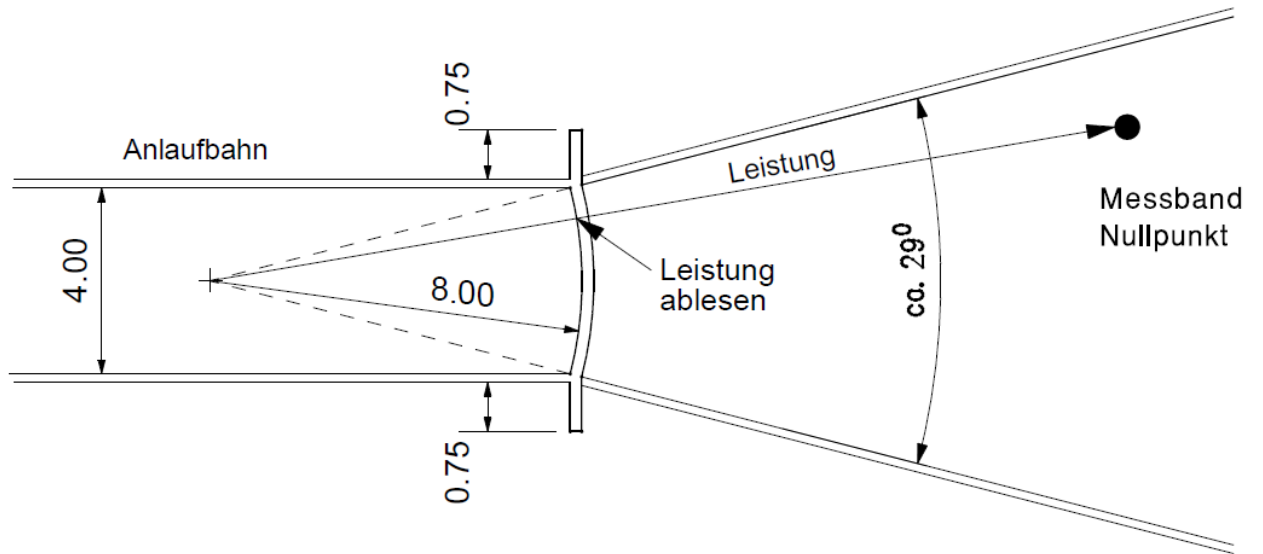
A.5 Lancer du poids



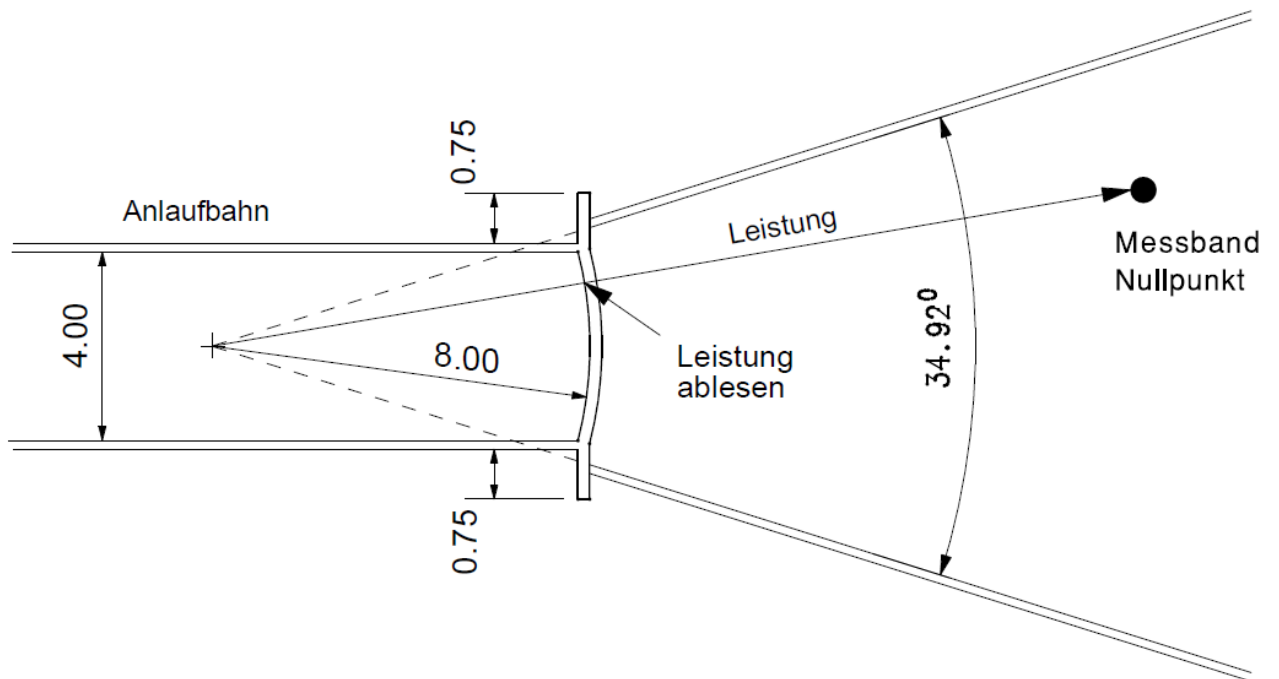
A.6 Installation du lancer de la balle



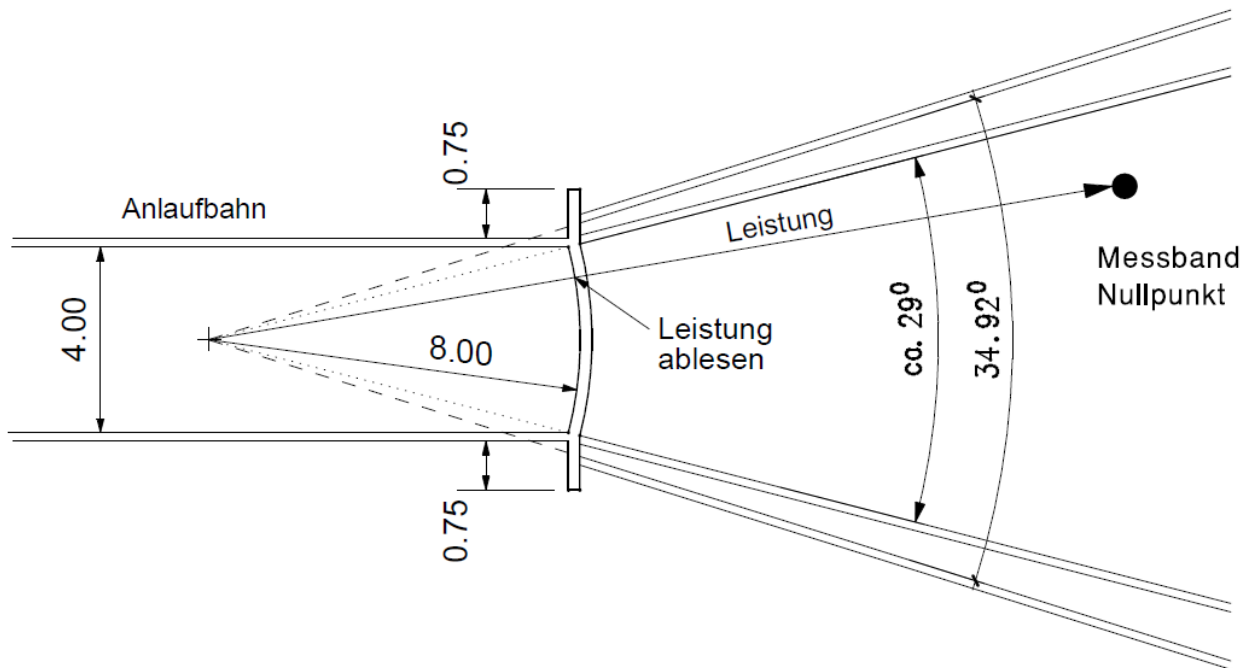
A.7 Lancer du javelot et lancer de l'agrès



A.8 Balle à la lanière

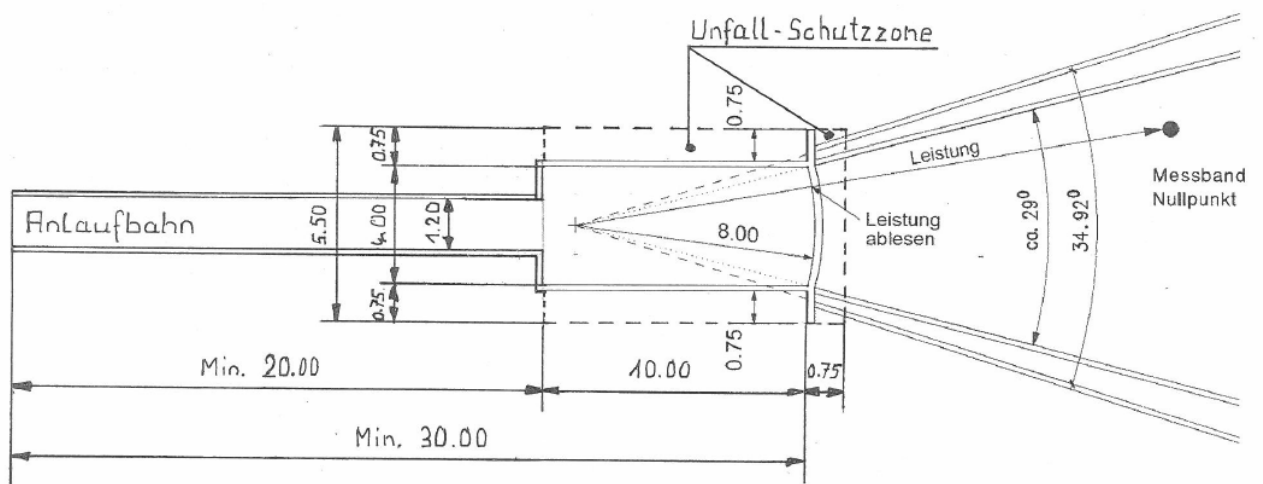


A.9 Installation combinée balle à la lanière, lancer du javelot et lancer de l'agrès



Pour simplifier, il est possible de construire une installation combinée avec une ligne de lancer droite (cf. A.6). Dans ce cas, les mesures doivent correspondre à A.6. Pour des raisons de sécurité, les secteurs doivent dans tous les cas être indiqués.

Pour des raisons de sécurité, il convient d'entourer les installations réhaussées de type «podium» d'une zone de sécurité (cf. croquis suivant). Valable pour A7, A8 et A9.



A.10 Dimensions secteurs

